

y avoir erreur et plusieurs fois on me promet que lorsque le tarif serait révisé, on y porterait une attention spéciale, et sur la foi de cette promesse, j'ai été induit à agrandir mon établissement et à investir de nouveaux capitaux, mais malheureusement, chaque fois que le tarif a été révisé on a oublié les promesses.

"Maintenant, croyant que le pays est généralement en faveur d'une protection modérée en faveur de l'industrie nationale et que le gouvernement actuel s'est engagé à cette politique, et fort de la justice de ma demande, j'ai cet hiver dépensé au-delà de \$40,000 dans l'érection de nouvelles bâtisses et dans l'achat de nouvelles machines, afin de pouvoir fournir à la demande quand elle s'établira et d'avoir ma part de commerce.

"Je ne vois pas qu'il soit nécessaire de discuter la nécessité d'une protection raisonnable et modérée à l'industrie nationale et comment il se fait que nous ne pouvons pas entrer en compétition avec d'autres pays qui envoient sur notre marché leur surplus de production pour être vendu à n'importe quel prix, mais je dirai simplement que, si la construction des vaisseaux qui est ici de grande importance a besoin d'être encouragée et protégée, que ce soit fait de la même manière que dans d'autres pays, par le moyen d'un bonus ou d'un drawback des droits payés pour chaque différent matériel qui est entré dans la construction, quand le vaisseau est complètement fini et prêt soit pour la mer soit à être vendu et soumettre tout autre cordage sans exception à payer le droit et d'encourager ainsi chaque industrie.

Ceci, M. le président, s'applique aux cordages, voyons maintenant si le fabricant de voiles n'a pas quelque sujet de plainte. La toile à voile depuis No 1 à 6 n'acquitte pas de droit si elle est importée pour l'usage des bâtiments seulement. Sous le nom de toile à voile, on importe une forte quantité de toile qui est vendue pour tout autre chose pour la confection de voiles et n'acquitte aucun droit, de sorte que les cas du m. n. f. et rier de cabl s et celui de voiles ont beaucoup d'analogie. Il n'y a pas de doute que dans ces deux cas le but de la loi n'est pas atteint.

Un autre exemple pour démontrer que le système de drawback est supérieur à tout autre pour l'encouragement des manufactures.

Il y a dans la Province d'Ontario une manufacture de rivets qui vu l'exiguïté du marché, fournit au besoin du pays entier. Dans le but de protéger cette industrie, le fil de fer entre en franchise. Il n'y a pas le moindre doute qu'une forte quantité de fil de fer est employé dans la manufacture des rivets, mais je vous demande combien il y en a employé autrement que pour cette fabrication ? N'est-il pas de mauvaise politique d'admettre franc de droit une matière première pour une manufacture, mais manufacturé pour la plupart des consommateurs ? Si le but du gouvernement est d'avoir un revenu pour les besoins du service public, le système de drawback est certainement le meilleur à adopter pour la protection des manufactures.

À la dernière assemblée de la Chambre de Commerce de Montréal, dans la discus-

sion sur la question de la révision du tarif, un membre de cette chambre attirait son attention sur les habits confectionnés. Il dit que le droit était maintenant de 15 pour cent sur la matière première tandis que sur l'article manufacturé il était le même.

Les articles confectionnés sont importés d'Angleterre et d'Allemagne et depuis trois ans cette branche de commerce avait pris un développement alarmant pour notre population. Il désirait encourager l'immigration, mais avec l'état de chose actuel il restait que peu de personnes qui s'occupaient de confection dans le pays au-delà de trois ou quatre mois, car tels sont les avantages que les États-Unis leur offrent qu'ils désertent notre pays pour aller y exercer leur industrie. Il n'y avait qu'une classe qui s'occupait régulièrement de la confection et cette classe se recrutait dans la population canadienne établie dans certaines localités. La maison dont il était le principal, employait entre cinq à six cents personnes tant en dedans qu'en dehors de l'établissement et il était de la plus haute importance qu'elles fussent régulièrement employées, mais il regrettait de voir le peu de rémunération qu'elles recevaient pour leur travail.

S'il nommait les prix qui sont payés, la Chambre en serait étonnée, habitués que ses membres sont de payer très cher pour leurs habits qui sont confectionnés par les maisons de première classe. Néanmoins, quelques minimes que soient ces prix, c'est autant que le commerce de confection peut payer pour faire la compétition au travail à bon marché de l'Angleterre et de l'Allemagne. On ignore généralement la quantité de hardes faites qui s'importe.

Il y avait un temps où le droit d'importation était de 25 pour cent, ou de 10 pour cent au-dessus du droit de la matière première. Le commerce voudrait que le droit de 15 pour cent fut retenu sur la matière première afin de protéger nos manufactures. Les statistiques suivantes feront voir la progression de ce commerce. En 1868, l'importation de hardes faites ne fut seulement que \$128,000, en 1869 de \$138,325, en 1870, l'importation avait presque doublé et atteignait \$218,556, en 1871 elle doublait encore et atteignait \$432,373 et la progression pour 1872 sera probablement égale aux années précédentes. Il prétendait que s'il y avait une branche d'industrie qui requerrait protection, c'était bien celle de la confection. Pour vous faire voir le résultat du système que j'invoque, je vais encore faire un autre extrait de la lettre du manufacturier de cordages.

"Le terrain que couvrent mes bâtisses mesure 230,000 pieds cubes. J'emploie environ 150 hommes, mais si j'avais quelque protection je pourrais en employer 300. La somme de gages que je paie par année s'élève à environ \$35,000 et serait du double s'il en était autrement. Le capital que j'ai investi en bâtisses, machines etc., etc., est d'environ \$200,000. Je puis manufacturer en 24 heures environ 13 tonneaux de câble de Manille, à part une forte quantité d'autres descriptions telles

que jute, de Russie, Nouvelle Zélande, etc. Il n'y a pas de monopole dans ma branche d'industrie, au contraire, dans presque chaque localité de quelque importance on trouve des fabriques du même genre que la mienne."

Encore un autre exemple et j'ai fini.

Le Canada a la réputation de fournir le monde de fourrures, et c'est un sujet de surprise pour le plus grand nombre d'apprendis que nos importations de fourrures dépassent l'exportation.

L'importation des pelleteries pour l'année expirée 30 Juin 1871 s'est montée à la somme de \$216,058 et de fourrures brutes à \$137,491.

Nous avons exporté pendant la même période pour une valeur de \$291,898, de sorte que nous avons importé pour une somme de \$61,651,160 de plus que nous avons exporté. Cette somme ne représente-t-elle pas les gages payés à l'Europe pour la manufacture ?

Je vous demande maintenant, qui est-ce qui est plus profitable pour un pays nouveau, importer des travailleurs ou des articles travaillés, des producteurs ou des produits ? Le libre échangiste le plus encrouté ne pourra convenir autrement que c'est le travailleur. Tel étant le cas, je ne vois pas de mal à changer le sphère d'utilité des travailleurs. Protégés ici, le travailleur est un profit sous tous les rapports, car son énergie peut nous bénéficier qu'en autant qu'il développe les ressources du pays, tandis que comme machine étrangère, il devient un sujet d'appauvrissement pour notre pays.

Il vaut infiniment mieux induire le travailleur à venir au milieu de nous que d'acheter ailleurs le fruit de son labour. Le secret du succès est la population ; c'est la richesse d'une nation et le système qui l'attire dans un pays en protégeant les intérêts manufacturiers est certainement la politique qui doit accepter un pays dont les ressources sont inférieures à aucun et qui ne demande que des bras pour utiliser ses richesses pour le plus grand bien de l'humanité.

Je suis en faveur du libre échange pour les articles bruts et la matière première ou articles de première nécessité pour le peuple, spécialement ceux que nous ne pouvons produire, les laissant entier en franchise et en encourageant l'importation de toutes matières.

Le revenu que nous retirons des douanes doit provenir des articles de luxe, comprenant ceux dont on se sert comme ornements et d'articles de consommation, consommés par les classes riches de la société et d'articles qui viennent en compétition avec les produits et le travail du pays.

En récapitulant les changements que je suggère, je vois que l'augmentation du revenu serait d'environ \$2,500,000 se répartissant comme suit.

Augmentation sur les cigares....	\$41,195
do houblon.....	10,194
do spiritueux importés	383,539
do bière et porter.....	30000
do vins.....	50000
do liste de 15 pour cent	2,000,000

\$2,513,928